

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 908

17 avril 2013

SOMMAIRE

Abyrtos Equity S.A.	43539	(in)cube s.à r.l.	43538
Accessoires	43542	ING Luxembourg	43542
Agapes Holding S.A.-SPF	43555	Intelectia Capital Luxembourg SICAV -	
Anvilux 1 S.à r.l.	43575	SIF SCA	43545
Argo Services & Consulting S.A.	43541	Kinetic Enterprises S.A.	43543
Atalaya Luxco Midco	43545	Kitty Music S.à r.l.	43543
Audatex Luxembourg S.à r.l.	43545	KLS SPF S.A.	43543
CNG Lux Investments	43538	Lag International S.A.	43544
Compagnie Luxembourgeoise de Com-		Les Charmes S.à r.l.	43543
merce International S.à r.l.	43584	Les Charmes S.à r.l.	43543
Damalisi S.A.	43583	Liscartan Investments S.à r.l.	43543
Extra Solimmo S.A.	43541	Luxdiagnostic	43544
Felice Investissements Sàrl	43545	MENUISERIE DeLux S.à r.l.	43544
Finances & Consulting Luxembourg S.A.		MENUISERIE DeLux S.à r.l.	43544
.....	43584	MENUISERIE DeLux S.à r.l.	43544
Finsign S.A.	43540	Mille Miglia Luxemburg	43544
Flydutch S.A.	43540	MJS Holding	43545
Forest Green SA	43541	Moncour S.à r.l.	43541
Galaxy Management Services (Luxem-		Primopiso Acquisition S.à r.l.	43546
bourg) S.A.	43540	Rodelux S.A., société de gestion de patri-	
Gestaston S.à r.l.	43556	moine familial	43555
Global Bond Series IV, S.A.	43538	SUN	43558
Global Bond Series IX S.A.	43539	Swire Properties Capital Finance Spółka z	
Global Bond Series VII, S.A.	43539	ograniczona odpowiedzialnoscia, Luxem-	
Global Bond Series X, S.A.	43539	bourg Branch	43556
Global Project Development S.A.	43542	Tulipe S.A.	43582
GRAVFS S.A.	43540	ZIM Asia Maritime Company S.à r.l.	43538
Hunter's Participations S.A.	43542		

(in)cube s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 147.432.

La Société IN CUBE SàRL, ici valablement représentée par M. Philippe Vanderhoven, gérant, prie le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de bien vouloir procéder aux modifications suivantes:

1/ La date de nomination du gérant Francesco Giliberti est le 30/07/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 06 Mars 2013.

Philippe Vanderhoven

Administrateur

Référence de publication: 2013032116/15.

(130039230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

ZIM Asia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.448.

En date du 31 décembre 2012, l'associé unique ZIM Integrated Shipping Services Ltd., avec siège social au 9, Andrei Sakharov Street, 31016 Haïfa, Israël, a cédé la totalité de ses 100 parts sociales à Zim Holding Company S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Zim Holding Company S.à r.l., précité, avec 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031453/14.

(130038293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Global Bond Series IV, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.026.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013031696/13.

(130038768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

CNG Lux Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.685.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013031607/12.

(130038701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Global Bond Series VII, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.190.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013031700/13.

(130038947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Abyrtos Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 126.870.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 février 2013 a pris acte de la démission de Monsieur Gérald Job de son mandat d'administrateur.

Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

La même assemblée générale a également nommé Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, comme nouvel administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013032144/16.

(130039893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Global Bond Series IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 160.444.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013031697/13.

(130039094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Global Bond Series X, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.042.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013031702/13.

(130039137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

GRAVFS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 10, Impasse Abbé Muller.
R.C.S. Luxembourg B 88.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAVFS SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013031723/11.

(130038669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Finsign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 56.857.

Extrait des résolutions adoptées en date du 6 mars 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société FINSIGN S.A.

Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 7 janvier 2013.

Madame Noeleen GOES-FARRELL, née à Baile Atha Cliath (Dublin), Irlande, le 28 décembre 1966, et résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet au 7 janvier 2013. Son mandat prendra fin le 12 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSIGN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013032338/17.

(130039884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Flydutch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 89.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLYDUTCH S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013032340/11.

(130039988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.469.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par L'Assemblée Générale de la Société en date du 13 février 2013 que le siège social de la Société est transféré du 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet au 4 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013032344/15.

(130039501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Argo Services & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 98.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013032171/12.

(130039691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Forest Green SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 120.524.

En date du 10 mai 2012, Madame Diana Langes-Swarovski, demeurant à A-6123 Terfens, Ulmberg 9 et Madame Anna Hosp, demeurant à A-6020 Innsbruck, Weiherburggasse 27f ont été nommées administrateurs en remplacement de Monsieur Bernhard Hoppichler et Monsieur Gernot Langes-Swarovski dont les mandats n'ont pas été renouvelés.

A cette même date les mandats de Me Pierre Berna comme administrateur et président du conseil d'administration ont été renouvelés. Le mandat de Monsieur Jean Thyssen comme commissaire a également été renouvelé.

Tous les mandats prendront fin avec l'assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Forest Green SA

Référence de publication: 2013032328/15.

(130039396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Extra Solimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 56.816.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2010 que Monsieur Claude Cahen, administrateur démissionnaire, est remplacé par Madame Danielle Kirsch, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013032318/15.

(130039426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Moncour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.596.

La société ERNST & YOUNG S.A., immatriculée sous le numéro B 47771 au R.C.S. de Luxembourg, est révoquée en tant que Réviseur d'entreprises agréé à compter de l'exercice social 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moncour S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2013032447/14.

(130039270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Hunter's Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.231.

Les comptes annuels au 05.02.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032368/9.

(130039299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Global Project Development S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 71.885.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2012 que Monsieur Claude Cahen, administrateur démissionnaire, est remplacé par Madame Danielle Kirsch, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013032355/15.

(130039497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 6.041.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par voie circulaire conformément à l'article 10 des statuts coordonnés

Le Conseil décide à l'unanimité de coopter, avec effet au 1^{er} mars 2013, Monsieur Luc VERBEKEN, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Banque.

Ils exercera son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer, avec effet au 1^{er} mars 2013, Monsieur Luc VERBEKEN, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué de la Banque, en remplacement de Monsieur Rik VANDENBERGHE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032384/15.

(130039891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Accessoires, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 118.352.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 septembre 2006

EXTRAIT

Suite à la résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 6 mars 2013, les résolutions suivantes ont été prises:

- Emmanuel REVEILLAUD, Christine LOUIS-HABERER et Charles KAUFHOLD ont démissionné de leur mandat en tant qu'administrateurs.

- Monsieur Vedran MALENICA, né le 2 mars 1978 à Split, Croatie, demeurant à Gunduliceva 6, C-21000 Split, Croatie, a été nommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Accessoires S.A.

Référence de publication: 2013032145/16.

(130039485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Les Charmes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5832 Fentange, 25, Op der Hobuch.

R.C.S. Luxembourg B 32.273.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032426/9.

(130039869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Les Charmes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5832 Fentange, 25, Op der Hobuch.

R.C.S. Luxembourg B 32.273.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032425/9.

(130039868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Liscartan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032414/9.

(130039263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

KLS SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 155.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032401/9.

(130039670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Kitty Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.939.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032399/9.

(130039980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Kinetic Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032397/9.

(130039577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Lag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 111.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032419/9.

(130039905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Luxdiagnostic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte-Barbe.

R.C.S. Luxembourg B 24.804.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032439/9.

(130039707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

MENUISERIE DeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032456/9.

(130039400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

MENUISERIE DeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032457/9.

(130039401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

MENUISERIE DeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032458/9.

(130039408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Mille Miglia Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 51.391.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032463/9.

(130039646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

MJS Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032464/9.

(130039644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Felice Investissements Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 142.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032322/9.

(130039770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Atalaya Luxco Midco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.142.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031519/11.

(130039083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Intelectia Capital Luxembourg SICAV - SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.697.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031759/11.

(130038850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Audatex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031524/11.

(130038793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Primopiso Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 157.942.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) J.P. Morgan Private Equity Limited, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF, registered at the Companies Register of Guernsey under number 43107,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2012.

2) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, a SICAV-SIF (Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade register under number B. 151450, acting on behalf of its sub-fund J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS - J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 17 December 2012.

3) STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II, LP (formerly known as PARISH CAPITAL EUROPE II LP), a limited partnership established and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 505 5th Avenue, 17 Floor, New York NY 10017, USA and being registered under number SL006895;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

4) MADSEN NOMINEES LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Geneva Place, 2nd Floor, #333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and being registered under number 1467777;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

5) BOVAL SERVICES S.A., a corporation incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at Via General Nicamor A. De Obarrio, 50th Street, Bancomer Plaza, 4th Floor, Panama and being registered under Filing Card 324890, Roll 52545, Image 0019 of the Mercantile Sections of the Public Registry Office of the Republic of Panama;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

6) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., a limited partnership (registered number 1388) acting by its general partner, CPL GP Limited, incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

7) Mr. AHMED HAMDANI, with address at 1 Zetland House, Marloes Road, London W8 5LB, United Kingdom;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 19 December 2012.

8) Mr. JOSE-MIGUEL ORTI, with address at Chemin de Gilly, 50, 1212 Grand-Lancy, Switzerland;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 19 December 2012.

9) RBC Trustees (CI) Limited, a limited liability company incorporated in Jersey, having its registered office at La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1PB, as trustee of the Vitrol Employee Benefit Trust;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

10) CPL GUERNSEY LIMITED, a limited liability company incorporated in Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF under registered number 52165;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

11) Mr. Marc Bruneau, with address at 10, Rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

12) Mr. Jean Pierre Maier, with address at 278, Avenue de Fabron, 06200 Nice, France;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

13) Mr. Claude Torrente, with address at 4, Allée du Pampre, 38 330 St Ismier, France;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

14) Mr. Emilio Esteban, with address at c/ Toledo, 172 Madrid 28005, Spain;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

15) Mr. Emilio Onate, with address at c/ Navia, 23 Madrid 28044, Spain;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

16) Mr. José Luis Calvo, with address at c/ Suiza, 8 Villalbilla 28810, Spain,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

17) Mr. Angel Yagüe, with address at c/ Moreno Carbonero, 1 Azuqueca de Henares 19200, Spain;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

18) Mr. José Luis Gabella, with address at Avda. Dinamarca, 33 Villalbilla 28810, Spain;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

19) Mr. Pietro Bortoluzzi, with address at Lindenweg 25, D-71120 Grafenau, Germany;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

20) Mr. Oto Herrmann, with address at Zbuzkova 175 / 51, 190 00 Praha 9, Vysocany, Czech Republic;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

The said proxies, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document that the Shareholders are the shareholders of the "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg under the name of Primopiso Acquisition S.à r.l., with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.157942 and incorporated following a deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on December 13, 2010, published in the Mémorial C number 499, page 23907, on 16 March 2011 (the "Company") and whose articles of association have been amended the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 April 2011, published in the Mémorial C number 1626 of 20 July 2011.

The Shareholders, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital by an amount of eight hundred thousand one hundred fifty euro (EUR 800,150.-) so as to raise it from its present amount of three million six hundred twenty-six thousand three hundred ninety euro (EUR 3,626,390.-) to the amount of four million four hundred twenty six thousand five hundred forty euro (EUR 4,426,540.-) by the creation and the issue of fifty three thousand three hundred thirty (53,330) Class A Shares, fifty three thousand three hundred thirty (53,330) Class B Shares, fifty three thousand three hundred thirty (53,330) Class C Shares, fifty three thousand three hundred thirty (53,330) Class D Shares, fifty three thousand three hundred thirty (53,330) Class E Shares and five hundred thirty three thousand five hundred (533,500) Class F Shares, to be fully paid up.

2. To subscribe and to accept the subscriptions of the newly issued shares.

3. To amend the first paragraph of article 8.1 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the preceding resolutions.

4. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred thousand one hundred fifty euro (EUR 800,150.-) so as to raise it from its present amount of three million six hundred twenty-six thousand three hundred ninety euro (EUR 3,626,390.-) to the amount of four million four hundred twenty six thousand five hundred forty euro (EUR 4,426,540.-) by the creation and the issue of fifty three thousand three hundred thirty (53,330) Class A Shares, fifty three thousand three hundred thirty (53,330) Class B Shares, fifty three thousand three hundred thirty (53,330) Class C Shares, fifty three thousand three hundred thirty (53,330) Class D Shares, fifty three thousand three hundred thirty (53,330) Class E Shares and five hundred thirty three thousand five hundred (533,500) Class F Shares.

Subscription - Payment

The Shareholders resolve to accept subscriptions and payments in cash as follows and to allot the new shares to the following subscribers as fully paid shares:

a) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, prenamed, acting on behalf of its sub-fund J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS - J. P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	8,735	8,735.-	78,615.-

Class B Shares	8,735	8,735.-	78,615.-
Class C Shares	8,735	8,735.-	78,615.-
Class D Shares	8,735	8,735.-	78,615.-
Class E Shares	8,735	8,735.-	78,615.-
Class F Shares	87,385	87,385.-	/
TOTAL		131,060.-	393,075.-

b) STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II, LP, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	7,632	7,632.-	68,688.-
Class B Shares	7,632	7,632.-	68,688.-
Class C Shares	7,632	7,632.-	68,688.-
Class D Shares	7,632	7,632.-	68,688.-
Class E Shares	7,632	7,632.-	68,688.-
Class F Shares	76,335	76,335.-	/
TOTAL		114,495.-	343,440.-

c) MADSEN NOMINEES LIMITED, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	2,758	2,758.-	24,822.-
Class B Shares	2,758	2,758.-	24,822.-
Class C Shares	2,758	2,758.-	24,822.-
Class D Shares	2,758	2,758.-	24,822.-
Class E Shares	2,758	2,758.-	24,822.-
Class F Shares	27,599	27,599.-	/
TOTAL		41,389.-	124,110.-

d) BOVAL SERVICES S.A., prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	1,894	1,894.-	17,046.-
Class B Shares	1,894	1,894.-	17,046.-
Class C Shares	1,894	1,894.-	17,046.-
Class D Shares	1,894	1,894.-	17,046.-
Class E Shares	1,894	1,894.-	17,046.-
Class F Shares	18,996	18,996.-	/
TOTAL		28,466.-	85,230.-

e) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	2,685	2,685.-	24,165.-
Class B Shares	2,685	2,685.-	24,165.-
Class C Shares	2,685	2,685.-	24,165.-
Class D Shares	2,685	2,685.-	24,165.-

Class E Shares	2,685	2,685.-	24,165.-
Class F Shares	26,863	26,863.-	/
TOTAL		40,288.-	120,825.-

f) Mr. AHMED HAMDANI, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	368	368.-	3,312.-
Class B Shares	368	368.-	3,312.-
Class C Shares	368	368.-	3,312.-
Class D Shares	368	368.-	3,312.-
Class E Shares	368	368.-	3,312.-
Class F Shares	3,693	3,693.-	/
TOTAL		5,533.-	16,560.-

g) Mr. JOSE-MIGUEL ORTI, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	368	368.-	3,312.-
Class B Shares	368	368.-	3,312.-
Class C Shares	368	368.-	3,312.-
Class D Shares	368	368.-	3,312.-
Class E Shares	368	368.-	3,312.-
Class F Shares	3,693	3,693.-	/
TOTAL		5,533.-	16,560.-

h) RBC Trustees (CI) Limited, prenamed, as trustee of the Vitrol Employee Benefit Trust, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	368	368.-	3,312.-
Class B Shares	368	368.-	3,312.-
Class C Shares	368	368.-	3,312.-
Class D Shares	368	368.-	3,312.-
Class E Shares	368	368.-	3,312.-
Class F Shares	3,693	3,693.-	/
TOTAL		5,533.-	16,560.-

i) CPL GUERNSEY LIMITED, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	19	19.-	171.-
Class B Shares	19	19.-	171.-
Class C Shares	19	19.-	171.-
Class D Shares	19	19.-	171.-
Class E Shares	19	19.-	171.-
Class F Shares	206	206.-	/
TOTAL		301.-	855.-

j) J.P. Morgan Private Equity Limited, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of Shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	28,503	28,503.-	256,527.-
Class B Shares	28,503	28,503.-	256,527.-
Class C Shares	28,503	28,503.-	256,527.-
Class D Shares	28,503	28,503.-	256,527.-
Class E Shares	28,503	28,503.-	256,527.-
Class F Shares	285,037	285,037.-	/
TOTAL		427,552.-	1,282,635.-

The amount of three million two hundred thousand euro (EUR 3,200,000.-) is at the free disposal of the Company and proof was given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders unanimously resolved to amend the first paragraph of article 8.1 of the articles of incorporation of the Company. Such article shall henceforth read as follows:

" 8.1. The share capital of the Company is set at four million four hundred twenty six thousand five hundred forty euro (EUR 4,426,540.-), represented by two hundred ninety four thousand nine hundred eighty eight (294,988) Class A Shares, two hundred ninety four thousand nine hundred eighty eight (294,988) Class B Shares, two hundred ninety four thousand nine hundred eighty eight (294,988) Class C Shares, two hundred ninety four thousand nine hundred eighty eight (294,988) Class D Shares, two hundred ninety four thousand nine hundred eighty eight (294,988) Class E Shares, two million nine hundred fifty thousand six hundred (2,950,600) Class F Shares, one hundred (100) Class G Shares, one hundred (100) Class H Shares and eight hundred (800) Class I Shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, vingt et un décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) J.P. Morgan Private Equity Limited, une société constituée et existant sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 43107,

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2012.

2) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, une SICAV-SIF (Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé) de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 151450, agissant au nom de son compartiment J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS - J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND,

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 17 décembre 2012.

3) STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II, LP (anciennement PARISH CAPITAL EUROPE II LP), un limited partnership de droit écossais, ayant son siège social au 505 5th Avenue, 17 Floor, New York NY 10017, USA et immatriculée sous le numéro SL006895;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) MADSEN NOMINEES LIMITED, une limited company de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Geneva Place, 2nd Floor, #333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée sous le numéro 1467777;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

5) BOVAL SERVICES S.A., une société de droit de Panama, ayant son siège social à Via General Nicamor A. De Obarrio, 50th Street, Bancomer Plaza, 4th Floor, Panama et immatriculée sous Filing Card 324890, Roll 52545, Image 0019 des Sections commerciales du Registre Public de la République de Panama;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

6) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., un limited partnership (numéro d'immatriculation 1388) agissant par son general partner, CPL GP Limited, de droit de l'Etat de Guernsey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

7) Monsieur AHMED HAMDANI, avec adresse à 1 Zetland House, Marloes Road, Londres W8 5LB, Royaume-Uni;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 19 décembre 2012.

8) Monsieur JOSE-MIGUEL ORTI, avec adresse à Chemin de Gilly, 50, 1212 Grand-Lancy, Suisse;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 19 décembre 2012.

9) RBC Trustees (CI) Limited, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat de Guernsey, ayant son siège social à La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1PB, en tant que trustee de Vitol Employee Benefit Trust;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

10) CPL GUERNSEY LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat de Guernsey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF sous le numéro d'immatriculation 52165;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

11) Monsieur Marc Bruneau, avec adresse à 10, Rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

12) Monsieur Jean Pierre Maier, avec adresse à 278, Avenue de Fabron, 06200 Nice, France;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

13) Monsieur Claude Torrente, avec adresse au 4, Allée du Pampre, 38 330 St Ismier, France;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

14) Monsieur Emilio Esteban, avec adresse à c/ Toledo, 172 Madrid 28005, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

15) Monsieur Emilio Onate, avec adresse à c/ Navia, 23 Madrid 28044, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

16) Monsieur José Luis Calvo, avec adresse à c/ Suiza, 8 Villalbilla 28810, Espagne,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

17) Monsieur Angel Yagüe, avec adresse à c/ Moreno Carbonero, 1 Azuqueca de Henares 19200, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

18) Monsieur José Luis Gabella, avec adresse à Avda. Dinamarca, 33 Villalbilla 28810, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

19) Monsieur Pietro Bortoluzzi, avec adresse à Lindenweg 25, D-71120 Grafenau, Allemagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

20) Monsieur Oto Herrmann, avec adresse à Zbuzkova 175 / 51, 190 00 Prague 9, Vysocany, République Tchèque;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration du 18 décembre 2012.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de la société à responsabilité limitée, établie au Luxembourg sous la dénomination de Primopiso Acquisition S.à r.l., avec siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 157942 et constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 499, page 23907, du 16 mars 2011 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 5 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1626 du 20 juillet 2011.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de huit cent mille cent cinquante euros (EUR 800.150,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix (EUR 3.626.390,-) au montant de quatre millions quatre cent vingt-six mille cinq cent quarante euros (EUR 4.426.540,-) par la création et l'émission de cinquante-trois mille trois cent trente (53.330) Parts Sociales de Catégorie A, cinquante-trois mille trois cent trente (53.330) Parts Sociales de Catégorie B, cinquante-trois mille trois cent trente (53.330) Parts Sociales de Catégorie C, cinquante-trois mille trois cent trente (53.330) Parts Sociales de Catégorie D, cinquante-trois mille trois cent trente (53.330) Parts Sociales de Catégorie E et cinq cent trente-trois mille cinq cents (553.500) Parts Sociales de Catégorie F, à libérer intégralement.

2. Souscrire et accepter les souscriptions des nouvelles parts sociales émises.

3. Modifier le premier alinéa de l'article 8.1 des statuts de la Société en conséquence des résolutions précédentes.

4. Divers.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de huit cent mille cent cinquante euros (EUR 800.150,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix euros (EUR 3.626.390,-) au montant de quatre millions quatre cent vingt-six mille cinq cent quarante euros (EUR 4.426.540,-) par la création et l'émission de cinquante-trois mille trois cent trente (53.330) Parts Sociales de Catégorie A, cinquante-trois mille trois cent trente (53.330) Parts Sociales de Catégorie B, cinquante-trois mille trois cent trente (53.330) Parts Sociales de Catégorie C, cinquante-trois mille trois cent trente (53.330) Parts Sociales de Catégorie D, cinquante-trois mille trois cent trente (53.330) Parts Sociales de Catégorie E et cinq cent trente-trois mille cinq cents (553.500) Parts Sociales de Catégorie F.

Souscription - Paiement

Les Associés décident d'accepter les souscriptions et paiements en numéraire comme suit et d'allouer les nouvelles parts sociales aux souscripteurs suivants comme parts sociales intégralement libérées:

a) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, prénommé, agissant au nom de son compartiment J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS - J. P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital Social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	8.735	8.735,-	78.615,-
Parts Sociales de Catégorie B	8.735	8.735,-	78.615,-
Parts Sociales de Catégorie C	8.735	8.735,-	78.615,-
Parts Sociales de Catégorie D	8.735	8.735,-	78.615,-
Parts Sociales de Catégorie E	8.735	8.735,-	78.615,-
Parts Sociales de Catégorie F	87.385	87.385,-	/
TOTAL		131.060,-	393.075,-

b) STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II, LP, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital Social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	7.632	7.632,-	68.688,-
Parts Sociales de Catégorie B	7.632	7.632,-	68.688,-
Parts Sociales de Catégorie C	7.632	7.632,-	68.688,-
Parts Sociales de Catégorie D	7.632	7.632,-	68.688,-
Parts Sociales de Catégorie E	7.632	7.632,-	68.688,-
Parts Sociales de Catégorie F	76.335	76.335,-	/
TOTAL		114.495,-	343.440,-

c) MADSEN NOMINEES LIMITED, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, 16 ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital Social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	2.758	2.758,-	24.822,-
Parts Sociales de Catégorie B	2.758	2.758,-	24.822,-
Parts Sociales de Catégorie C	2.758	2.758,-	24.822,-
Parts Sociales de Catégorie D	2.758	2.758,-	24.822,-
Parts Sociales de Catégorie E	2.758	2.758,-	24.822,-
Parts Sociales de Catégorie F	27.599	27.599,-	/
TOTAL		41.389,-	124.110,-

d) BOVAL SERVICES S.A., prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital Social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	1.894	1.894,-	17.046,-
Parts Sociales de Catégorie B	1.894	1.894,-	17.046,-
Parts Sociales de Catégorie C	1.894	1.894,-	17.046,-
Parts Sociales de Catégorie D	1.894	1.894,-	17.046,-
Parts Sociales de Catégorie E	1.894	1.894,-	17.046,-
Parts Sociales de Catégorie F	18.996	18.996,-	/
TOTAL		28.466,-	85.230,-

e) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital Social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	2.685	2.685,-	24.165,-
Parts Sociales de Catégorie B	2.685	2.685,-	24.165,-
Parts Sociales de Catégorie C	2.685	2.685,-	24.165,-
Parts Sociales de Catégorie D	2.685	2.685,-	24.165,-
Parts Sociales de Catégorie E	2.685	2.685,-	24.165,-
Parts Sociales de Catégorie F	26.863	26.863,-	/
TOTAL		40.288,-	120.825,-

f) Monsieur AHMED HAMDANI, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital Social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie B	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie C	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie D	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie E	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie F	3.693	3.693,-	/
TOTAL		5.533,-	16.560,-

g) Monsieur JOSE-MIGUEL ORTI, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital Social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	368	368,-	3.312,-

Parts Sociales de Catégorie B	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie C	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie D	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie E	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie F	3.693	3.693,-	/
TOTAL		5.533,-	16.560,-

h) RBC Trustees (CI) Limited, prénommé, en tant que trustee de Vitol Employee Benefit Trust, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital Social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie B	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie C	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie D	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie E	368	368,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie F	3.693	3.693,-	/
TOTAL		5.533,-	16.560,-

i) CPL GUERNSEY LIMITED, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Type de Parts sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital Social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	19	19,-	171,-
Parts Sociales de Catégorie B	19	19,-	171,-
Parts Sociales de Catégorie C	19	19,-	171,-
Parts Sociales de Catégorie D	19	19,-	171,-
Parts Sociales de Catégorie E	19	19,-	171,-
Parts Sociales de Catégorie F	206	206,-	/
TOTAL		301,-	855,-

j) J.P. Morgan Private Equity Limited, prénommé, a déclaré souscrire pour les 20 actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital Social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	28.503	28.503,-	256.527,-
Parts Sociales de Catégorie B	28.503	28.503,-	256.527,-
Parts Sociales de Catégorie C	28.503	28.503,-	256.527,-
Parts Sociales de Catégorie D	28.503	28.503,-	256.527,-
Parts Sociales de Catégorie E	28.503	28.503,-	256.527,-
Parts Sociales de Catégorie F	285.037	285.037,-	/
TOTAL		427.552,-	1.282.635,-

La somme de trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés ont unanimement décidé de modifier le premier alinéa de l'article 8.1 de statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **8.1.** Le capital de la Société est fixé à quatre millions quatre cent vingt-six mille cinq cent quarante euros (EUR 4.426.540,-), représenté par deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-huit (294.988) Parts Sociales de Catégorie A, deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-huit (294.988) Parts Sociales de Catégorie B, deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-huit (294.988) Parts Sociales de Catégorie C, deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-huit (294.988) Parts Sociales de Catégorie D, deux cent quatre-vingt-

quatorze mille neuf cent quatre-vingt-huit (294.988) Parts Sociales de Catégorie E, deux millions neuf cent cinquante mille six cents euros (2.950.600) Parts Sociales de Catégorie F, cent (100) Parts Sociales de Catégorie G, cent (100) Parts Sociales de Catégorie H et huit cents (800) Parts Sociales de Catégorie I, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital sont estimés à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. OUHIBI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62940. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013026717/514.

(130032278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Rodelux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RODELUX S.A., société de gestion de patrimoine familial

Inertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013031924/12.

(130038571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Agapes Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 63.693.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 novembre 2012.

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Mme Myriam DERAIDEUX, M. Romain ZIMMER, M. Alhard von KETELHODT comme administrateurs de la société.

L'associé unique a décidé de nommer comme administrateur unique de la société:

M. Assen RADKOVSKI, économiste, né à Lovetch (Bulgarie), le 8 février 1971, demeurant à D-59069 Hamm (Allemagne), An der Lohschule 8B. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

L'associé unique a décidé en outre de prolonger le mandat de commissaire aux comptes confié à la société à responsabilité limitée KOBUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B84077. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

AGAPES HOLDING S.A.-SPF

Référence de publication: 2013032152/19.

(130039219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Swire Properties Capital Finance Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.936.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 de notre société mère Swire Properties Capital Finance Spółka z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013031944/13.

(130038606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Gestaston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.160.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 153.988.

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GESTASTON SARL (la «Société»), une société à responsabilité limitée établie au Luxembourg, ayant son siège social sis au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.988. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1631, du 11 août 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1552 du 13 juillet 2011.

Ont comparu:

(1) Monsieur Eric AUGER, demeurant à CH-1163 Etoy, 2, Chemin des Ecoliers,

ici représenté par Maître Maria FARALDO TALMON, avocat à la Cour, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(2) Madame Anne DE SAINTE MARIE - AUGER, demeurant à F-60650, Le Mont Saint Adrien, 351, rue de Rome,

ici représentée par Maître Maria FARALDO TALMON, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Les 3.160.000 parts sociales qui représentent la totalité du capital social de la société sont dûment représentées à l'Assemblée.

II. l'ordre du jour est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de la convocation;

(2) la réduction du capital social de la Société par annulation de 1.384.614 (un million trois cent quatre-vingt-quatre mille et six-cent-quatorze) parts sociales d'un montant de 1,- EUR chacune;

(3) Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter la réduction du capital déclaré au titre du point (2) ci-dessus;

(4) Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à accorder au gérant unique de la Société de procéder, sous sa seule signature, à la réduction du capital déclarée au titre des points (2) et (3) ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société;

(5) Divers.

III. L'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes (étant noté que les résolutions suivantes remplissent les exigences de quorum et de majorité applicables aux parts sociales dans la Société):

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

La valeur des 49 (quarante-neuf) parts sociales contribuées par Monsieur Eric AUGER et 50 (cinquante) parts sociales contribuées par Madame Anne DE SAINTE MARIE - AUGER, soit un montant total de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales, détenues dans la S.C.I. CHÂTEAU DE MOLE, une société civile immobilière, avec un capital de EUR 1.400 et ayant son siège social à Lieu-dit-Durand, F-33750 Puisseguin, enregistrée au RCS de Libourne sous le numéro 491250486 a été erronément évaluée, respectivement, à 686.000,00 EUR et à 700.000,00 EUR, pour un montant total de EUR 1.386.000.

Le montant de la valeur des parts sociales étant plus faible que celui prévu dans les rapports d'évaluation du 4 mai 2011, l'Assemblée décide d'approuver l'annulation des parts sociales et la réduction correspondante du capital social.

En effet, les quarante-neuf (49) parts, ayant une valeur nominale de quatorze euros (14 EUR) chacune et représentant quarante neuf pour cent (49%) du capital social de S.C.I. CHATEAU DE MOLE apportée à la Société par Monsieur Eric AUGER, avaient une valeur, au 11 mai 2011, de EUR 686 tel que décrit dans le rapport rectificatif du conseil de gérance de la Société daté du 19 décembre 2012 (le «Rapport d'Evaluation Rectificatif») et confirmé par le rapport de Monsieur Eric AUGER daté du 19 décembre 2012;

En effet, les cinquante (50) parts, ayant une valeur nominale de quatorze euros (14 EUR) chacune, représentant cinquante pour cent (50%) du capital social de S.C.I. CHATEAU DE MOLE, apportée à la Société par Madame Anne DE SAINTE MARIE -AUGER, avaient une valeur, au 11 mai 2011, de EUR 700 tel que décrit dans le Rapport d'Evaluation Rectificatif et confirmé par le rapport de Madame Anne DE SAINTE MARIE -AUGER daté du 19 décembre 2012;

Il y a donc lieu de constater cette erreur matérielle et de procéder à l'annulation des parts sociales erronément émises par la Société

Par conséquent, l'Assemblée décide d'annuler les 1.384.614 (un million trois cent quatre-vingt-quatre mille et six-cent-quatorze) parts sociales de la Société. Par la suite, le capital souscrit est réduit d'un montant de 1.384.614 EUR (un million trois cent quatre-vingt-quatre mille et six cent quatorze euros) et est diminué de son montant actuel de 3.160.000 (trois millions cent soixante mille euros) à 1.775.386 EUR (un million sept cent soixante-quinze mille et trois cent quatre-vingt-six euros), représenté par 1.775.386 (un million sept cent soixante-quinze mille et trois cent quatre-vingt-six) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus de sorte à ce qu'il a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social - Parts sociales.** Le capital social de la société est fixé à 1.775.386 EUR (un million sept cent soixante-quinze mille et trois-cent-quatre-vingt-six euros), représenté par 1.775.386 (un million sept cent soixante-quinze mille et trois-cent-quatre-vingt-six) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune".

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorisation au gérant unique de la Société de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales conformément aux résolutions ci-dessus, dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Par conséquent, l'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société est le suivant:

Associés	Nombre de parts sociales
Eric AUGER	855.848 parts sociales
Anne DE SAINTE MARIE AUGER	919.538 parts sociales
TOTAL:	1.775.386 parts sociales

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. FARALDO TALMON, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. AC/2012/62957. Reçu douze euros 12,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013028445/101.

(130034389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

SUN, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.477.

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (together the Shareholders) of Sun, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 162.477 (the Company).

The Company was incorporated on July 19, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2377, on October 5, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

CCP III CZ S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 162.462,

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

VGP NV, a company incorporated and existing under the Belgium law, having its registered office at Greenland - Burgemeester Etienne Demunterlaan 5, B-1090 Jette, registered with the Rechtspersonenregister (RPR) of Brussels under number 0887.216.042,

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold together all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Split of each share of the Company into one hundred (100) shares and set of the nominal value of the shares of the Company at one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

2. Creation of classes of shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), (ii) the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), (iii) the class A-3 redeemable shares (the Class A-3 Shares), (iv) the class A-4 redeemable shares (the Class A-4 Shares), (v) the class A-5 redeemable shares (the Class A-5 Shares), (vi) the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares), (vii) the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Class 2 Redeemable Shares), (viii) the class B-3 redeemable shares (the Class B-3 Shares, and together with the Class A-3 Shares, the Class 3 Redeemable Shares), (ix) the class B-4 redeemable shares (the Class B-4 Shares, and together with the Class A-4 Shares, the Class 4 Redeemable Shares) and (x) the class B-5 redeemable shares (the Class B-5 Shares and, together with the Class A-5 Shares, the Class 5 Redeemable Shares, and, together with the Class 2 Redeemable Shares and the Class 3 Redeemable Shares and the Class 4 Redeemable Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

3. Redesignation and conversion of the existing Class A Shares into Class A-1 Shares and the existing Class B Shares into Class B-1 Shares;

4. Increase of the share capital by an amount of fifty euro (EUR 50.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-) by the creation and issue of eight (8) Class A-2 Shares, eight (8) Class A-3 Shares, eight (8) Class A-4 Shares, eight (8) Class A-5 Shares, two

(2) Class B-2 Shares, two (2) Class B-3 Shares, two (2) Class B-4 Shares and two (2) Class B-5 Shares, with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above;

6. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

8. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to split each share of the Company into one hundred (100) shares and to set the nominal value of the shares of the Company at one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, so that the share capital will be divided into eight thousand (8,000) Class A Shares and two thousand (2,000) Class B Shares, having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The Meeting acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by eight thousand (8,000) Class A Shares and two thousand (2,000) Class B Shares, having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Second resolution

The Meeting resolves to create classes of shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), (ii) the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), (iii) the class A-3 redeemable shares (the Class A-3 Shares), (iv) the class A-4 redeemable shares (the Class A-4 Shares), (v) the class A-5 redeemable shares (the Class A-5 Shares), (vi) the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares), (vii) the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Class 2 Redeemable Shares), (viii) the class B-3 redeemable shares (the Class B-3 Shares, and together with the Class A-3 Shares, the Class 3 Redeemable Shares), (ix) the class B-4 redeemable shares (the Class B-4 Shares, and together with the Class A-4 Shares, the Class 4 Redeemable Shares) and (x) the class B-5 redeemable shares (the Class B-5 Shares and, together with the Class A-5 Shares, the Class 5 Redeemable Shares, and, together with the Class 2 Redeemable Shares and the Class 3 Redeemable Shares and the Class 4 Redeemable Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Third resolution

The Meeting resolves to redesignate and convert the existing Class A Shares into Class A-1 Shares and the existing Class B Shares into Class B-1 Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of fifty euro (EUR 50.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-) by the creation and issue of eight (8) Class A-2 Shares, eight (8) Class A-3 Shares, eight (8) Class A-4 Shares, eight (8) Class A-5 Shares, two (2) Class B-2 Shares, two (2) Class B-3 Shares, two (2) Class B-4 Shares and two (2) Class B-5 Shares, with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Subscription - Payment

Thereupon,

CCP III CZ S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to eight (8) Class A-2 Shares, eight (8) Class A-3 Shares, eight (8) Class A-4 Shares and eight (8) Class A-5 Shares, with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to forty euro (EUR 40.-), allocated to the share capital of the Company.

VGP NV, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to two (2) Class B-2 Shares, two (2) Class B-3 Shares, two (2) Class B-4 Shares and two (2) Class B-5 Shares, with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to ten euros (EUR 10.-), allocated to the share capital of the Company.

The amount of fifty euro (EUR 50.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so that the fully restated articles of association shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SUN (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles) and any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the Board (as defined below). The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the Board. Where the sole manager or the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, receivables, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-) divided into:

(i) eight thousand (8,000) Class A-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the Class A-1 Shares), all subscribed and fully paid-up;

(ii) two thousand (2,000) Class B-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up;

(iii) eight (8) Class A-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the Class A-2 Shares), all subscribed and fully paid-up;

(iv) two (2) Class B-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Class 2 Redeemable Shares);

(v) eight (8) Class A-3 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the Class A-3 Shares), all subscribed and fully paid-up;

(vi) two (2) Class B-3 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the Class B-3 Shares, and together with the Class A-3 Shares, the Class 3 Redeemable Shares);

(vii) eight (8) Class A-4 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the Class A-4 Shares), all subscribed and fully paid-up;

(viii) two (2) Class B-4 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the Class B-4 Shares, and together with the Class A-4 Shares, the Class 4 Redeemable Shares);

(ix) eight (8) Class A-5 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the Class A-5 Shares), all subscribed and fully paid-up; and

(x) two (2) Class B-5 redeemable shares in registered form, having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the Class B-5 Shares, and together with the Class A-5 Shares, the Class 5 Redeemable Shares).

5.2. The Class 2 Redeemable Shares, the Class 3 Redeemable Shares, the Class 4 Redeemable Shares and the Class 5 Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Redeemable Shares. The Class A-1 Shares, the Class A-2 Shares, the Class A-3 Shares, the Class A-4 Shares and the Class A-5 Shares are hereinafter collectively referred to as the Class A Shares and the Class B-1 Shares, the Class B-2 Shares, the Class B-3 Shares, the Class B-4 Shares and the Class B-5 Shares are hereinafter collectively referred to as the Class B Shares. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares.

5.3. Any present and future holders of Class A Shares are defined as the Class A Partners. Any present and future holders of Class B Shares are defined as Class B Partners. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the Ordinary Shareholders. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.4. Save as provided otherwise in the Articles and in any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, (i) the Class A-1 Shares and the Class B-1 Shares bear the same rights and obligations, (ii) the Class A-2 Shares and the Class B-2 Shares bear the same rights and obligations, (iii) the Class A-3 Shares and the Class B-3 Shares bear the same rights and obligations, (iv) the Class A-4 Shares and the Class B-4 Shares bear the same rights and obligations and (v) the Class A-5 Shares and the Class B-5 Shares bear the same rights and obligations.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders:

(i) the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class 2 Redeemable Shares to the holders of the Class 2 Redeemable Shares annually on pro rata basis;

(b) second, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class 3 Redeemable Shares to the holders of the Class 3 Redeemable Shares annually on pro rata basis;

(c) third, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class 4 Redeemable Shares to the holders of the Class 4 Redeemable Shares annually on pro rata basis;

(d) fourth, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class 5 Redeemable Shares annually on pro rata basis.

If all the Class 5 Redeemable Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class 4 Redeemable Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class 5 Redeemable Shares and the Class 4 Redeemable Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class 3 Redeemable Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class 5 Redeemable Shares, the Class 4 Redeemable Shares and Class 3 Redeemable Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class 2 Redeemable Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders, subject to any transfer restrictions, pre-emption rights, drag-long or tag-along provisions under any agreements entered into from time to time by and between the Company and/or all or part of the Shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital, subject to any transfer restrictions, pre-emption rights, drag-long or tag-along provisions under any agreements entered into from time to time by and between the Company and/or all or part of the Shareholders.

6.5. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, all the Redeemable Shares (and subsequently all the Ordinary Shares) at a redemption/repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders:

(i) all the Redeemable Shares are always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the share capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 13 of these Articles and subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse numerical order (i.e. starting with the Class 5 Redeemable Shares and ending with the Class 2 Redeemable Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, in the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such

Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the Available Amount in relation to each Class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Board.

8.1. The Company is managed (i) by a board of managers (the Board) composed by at least three managers or (ii) when the Company is owned by a sole shareholder, by a sole manager, in both cases appointed by a resolution of the sole shareholder or the General Meeting which sets the term of their office and in accordance with Clause 8.2 below. The manager(s) need not to be shareholder(s).

8.2. The Board shall be at any time composed of:

(i) two (2) managers (the Class A Managers) appointed by the General Meeting only from a list of proposed board candidates nominated by the Class A Partners. Class A Managers are appointed by a resolution of the General Meeting deciding with the approval of (x) a simple majority of the shares present or represented at the General Meeting and (y) a simple majority of the Class A Shares present or represented at the General Meeting. If any Class A Manager ceases to be a manager, the Class A Partners shall have the right to propose another person to act as a manager in his place.

(ii) one (1) manager (the Class B Manager) appointed by the General Meeting only from a list of proposed board candidates nominated by the Class B Partners. The Class B Manager is appointed by a resolution of the General Meeting deciding with the approval of (x) a simple majority of the shares present or represented at the General Meeting and (y) a simple majority of the Class B Shares present or represented at the General Meeting. If the Class B Manager ceases to be a manager, the Class B Partners shall have the right to propose another person to act as a manager in his place.

8.3. The Board shall elect every year a Class A Manager to act as chairman of the Board (the Chairman), who shall not have a casting vote.

8.4. The managers may be dismissed ad nutum.

8.5. The Class A Partners may propose the removal of any Class A Manager nominated for appointment by it and the appointment of a replacement manager by notice to the Company requesting that the General Meeting be convened in accordance with the Articles to remove such Class A Manager so designated and appoint a replacement Class A Manager with effect from the date of the General Meeting. Following the resolution of the General Meeting to remove the Class A Manager, then a replacement Class A Manager shall be appointed only from a list of proposed board candidates provided by the Class A Partners.

8.6. The Class B Partners may propose the removal of the Class B Manager nominated for appointment by it and the appointment of a replacement manager by notice to the Company requesting that the General Meeting be convened in accordance with the Articles to remove the Class B Manager so designated and appoint a replacement Class B Manager with effect from the date of the General Meeting. Following the resolution of the General Meeting to remove the Class B Manager, then a replacement Class B Manager shall be appointed only from a list of proposed board candidates provided by the Class B Partners.

Art. 9. Powers of the Board.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the General Meeting fall within the competence of the sole manager or the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders or not, by the sole manager or by the Board.

Art. 10. Procedure.

10.1. Meetings of the Board shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the address indicated in the convening notice.

10.2. A meeting of the Board may be convened by the Chairman giving notice of the meeting in accordance with clause

10.3. Any manager may require that the Chairman convenes a meeting of the Board upon giving written notice to the Chairman. If the Chairman fails to give a proper notice to convene the meeting of the Board upon delivery of the notice from the manager within two days after the delivery of the notice of the manager to convene the meeting of the Board, then the manager may convene the meeting of the Board by delivery of notice as provided in this clause 10.2 instead of the Chairman.

10.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board. No such convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

10.4. Notice of any meeting of the Board shall be accompanied by an agenda setting out in reasonable detail the matters to be discussed at such meeting.

10.5. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager or a ad hoc agent as his proxy.

10.6. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast by the present or represented managers, including the positive vote of at least one (1) Class A Manager. Each manager present or represented has one vote. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.7. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a sole document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of one (1) Class A Manager or of the sole manager, or by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated by the Board, in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The Shareholders assume all powers conferred by the Law to the General Meeting (as defined below).

13.2. Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each Shareholder may by written notice to the Company appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to attend and exercise any votes attaching to the shares held by that Shareholder in any General Meeting or meeting of any relevant class of Shareholders of the Company.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting). A General Meeting may be convened by the Board, the sole manager, or Shareholders representing more than one-half of the share capital giving notice of the General Meeting, in accordance with the Articles.

14.2. Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting. If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

14.3. If there are not more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution (the Shareholders Circular Resolutions), the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular

resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a sole document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.4. Except as mandatorily required by Law, resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.5. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14.6. The Chairman shall chair the General Meeting of the Shareholders, but shall not have a second or casting vote on any resolution proposed at such meeting. In the absence of the Chairman, another manager elected by the Shareholders shall chair the General Meeting.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or, in case there is a plurality of managers, the Board shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholder, the Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.8.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3 Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholder, after payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

VII. General provisions

18.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

18.2 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.3 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.4 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.5 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de Sun, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.477 (la Société).

La Société a été constituée le 19 juillet 2011 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2377, le 5 octobre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ont comparu:

CCP III CZ S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.462,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

VGP NV, ayant son siège social à Greenland - Burgemeester Etienne Demunterlaan 5, B-1090 Jette, inscrite au Rechts-persoonenregister (RPR) de Brussel sous le numéro 0887.216.042,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Division de chaque part sociale de la société en cent (100) parts sociales et établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune;

2. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales A-1), (ii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-2 (les Parts Sociales A-2), (iii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-3 (les Parts Sociales A-3), (iv) les parts sociales obligatoirement remboursables A-4 (les Parts Sociales A-4), (v) les parts sociales obligatoirement remboursables A-5 (les Parts Sociales A-5), (vi) les parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales B-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales Ordinaires), (vii) les parts sociales obligatoirement remboursables B-2 (les Parts Sociales B-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales Remboursables de Classe 2), (viii) les parts sociales obligatoirement remboursables B-3 (les Parts Sociales B-3 et, ensemble avec les Parts Sociales A-3, les Parts Sociales Remboursables de Classe 3), (ix) les parts sociales obligatoirement remboursables B-4 (les Parts Sociales B-4 et, ensemble avec les Parts Sociales A-4, les Parts Sociales Remboursables de Classe 4) et (x) les parts sociales obligatoirement remboursables B-5 (les Parts Sociales B-5 et, ensemble avec les Parts Sociales A-5, les Parts Sociales Remboursables de Classe 5 et, ensemble avec les Parts Sociales Remboursables de Classe 2, les Parts Sociales Remboursables de Classe 3 et les Parts Sociales Remboursables de Classe 4, les Parts Sociales Remboursables) ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune;

3. Changement de désignation et conversion des Parts Sociales de Catégories A existantes en Parts Sociales A-1 et des Parts Sociales de Catégories B existantes en Parts Sociales B-1;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euro (EUR 50.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) à douze mille cinq cent cinquante euro cents (EUR 12,550.-) par la création et l'émission de huit (8) Parts Sociales A-2, huit (8) Parts Sociales A-3, huit (8) Parts Sociales A-4, huit (8) Parts Sociales A-5, deux (2) Parts Sociales B-2, deux (2) Parts Sociales B-3, deux (2) Parts Sociales B-4 et deux (2) Parts Sociales B-5, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 4. ci-dessus;

6. Modification subséquente et reformulation complète des statuts de la Société;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin;

8. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de diviser chaque part sociale de la société en cent (100) parts sociales et d'établir la valeur nominale des parts sociales de la Société à un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, de telle sorte que le capital social soit divisé à douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) représenté par huit mille (8,000) Parts Sociales de Catégorie A et deux mille (2,000) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune.

L'Assemblée prend note que, en conséquence, le capital social de la Société est désormais fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) représenté par huit mille (8,000) Parts Sociales de Catégorie A et deux mille (2,000) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales A-1), (ii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-2 (les Parts Sociales A-2), (iii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-3 (les Parts Sociales A-3), (iv) les parts sociales obligatoirement remboursables A-4 (les Parts Sociales A-4), (v) les parts sociales obligatoirement remboursables A-5 (les Parts Sociales A-5), (vi) les parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales B-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales Ordinaires), (vii) les parts sociales obligatoirement remboursables B-2 (les Parts Sociales B-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales Remboursables de Classe 2), (viii) les parts sociales obligatoirement remboursables

B-3 (les Parts Sociales B-3 et, ensemble avec les Parts Sociales A-3, les Parts Sociales Remboursables de Classe 3), (ix) les parts sociales obligatoirement remboursables B-4 (les Parts Sociales B-4 et, ensemble avec les Parts Sociales A-4, les Parts Sociales Remboursables de Classe 4) et (x) les parts sociales obligatoirement remboursables B-5 (les Parts Sociales B-5 et, ensemble avec les Parts Sociales A-5, les Parts Sociales Remboursables de Classe 5 et, ensemble avec les Parts Sociales Remboursables de Classe 2, les Parts Sociales Remboursables de Classe 3 et les Parts Sociales Remboursables de Classe 4, les Parts Sociales Remboursables) ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide changer la désignation et de convertir les Parts Sociales de Catégories A existantes en Parts Sociales A-1 et les Parts Sociales de Catégories B existantes en Parts Sociales B-1.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euro (EUR 50.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) à douze mille cinq cent cinquante euro (EUR 12,550.-) par la création et l'émission de huit (8) Parts Sociales A-2, huit (8) Parts Sociales A-3, huit (8) Parts Sociales A-4, huit (8) Parts Sociales A-5, deux (2) Parts Sociales B-2, deux (2) Parts Sociales B-3, deux (2) Parts Sociales B-4 et deux (2) Parts Sociales B-5, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, CCP III CZ S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit (8) Parts Sociales A-2, huit (8) Parts Sociales A-3, huit (8) Parts Sociales A-4 et huit (8) Parts Sociales A-5, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante euro (EUR 40.-), affecté au capital social de la Société.

VGP NV, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux (2) Parts Sociales B-2, deux (2) Parts Sociales B-3, deux (2) Parts Sociales B-4 et deux (2) Parts Sociales B-5, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix euro (EUR 10.-), affecté au capital social de la Société.

Le montant de cinquante euro (EUR 50.-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement des statuts de la Société afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SUN (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), par les présents statuts (ci-après les Statuts) et par tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou selon le cas, du Conseil (tel que défini ci-dessous). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-dessous) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou le cas échéant, du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, dettes, certificats de dépôt et autre instrument de dette, et en général, toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et

au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents cinquante euros cents (EUR 12,550.-), divisé en:

(i) huit mille (8,000) parts sociales ordinaires de classe A-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-1);

(ii) deux mille (2,000) parts sociales ordinaires de classe B-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales Ordinaires);

(iii) huit (8) parts sociales ordinaires de classe A-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-2);

(iv) deux (2) parts sociales ordinaires de classe B-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales Remboursables de Classe 2);

(v) huit (8) parts sociales ordinaires de classe A-3 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-3);

(vi) deux (2) parts sociales ordinaires de classe B-3 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-3 et, ensemble avec les Parts Sociales A-3, les Parts Sociales Remboursables de Classe 3);

(vii) huit (8) parts sociales ordinaires de classe A-4 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-4); et

(viii) deux (2) parts sociales ordinaires de classe B-4 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-4 et, ensemble avec les Parts Sociales A-4, les Parts Sociales Remboursables de Classe 4);

(ix) huit (8) parts sociales ordinaires de classe A-5 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-5); et

(x) deux (2) parts sociales ordinaires de classe B-5 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-5 et, ensemble avec les Parts Sociales A-5, les Parts Sociales Remboursables de Classe 5).

5.2. Les Parts Sociales Remboursables de Classe 2, les Parts Sociales Remboursables de Classe 3, les Parts Sociales Remboursables de Classe 4 et les Parts Sociales Remboursables de Classe 5 sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables. Les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales A-3, les Parts Sociales A-4 et les Parts Sociales A-5 sont collectivement désignées ci-après les Parts Sociales A et les Parts Sociales B-1, les Parts Sociales B-2, les Parts Sociales B-3, les Parts Sociales B-4 et les Parts Sociales B-5 sont collectivement désignées ci-après les Parts Sociales B. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées comme les Parts Sociales.

5.3. Tous les détenteurs de Parts Sociales A, présents ou futurs, sont définis comme les Associés de Catégorie A. Tous les détenteurs de Parts Sociales B, présents ou futurs, sont définis comme les Associés de Catégorie B. Chaque détenteur

de Parts Sociales Ordinaires est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaires et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est ci-après individuellement désigné comme un Associé PSR et les détenteurs de Parts Sociales Remboursables sont ci-après collectivement désignés comme les Associés PSR. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.4. Sauf disposition contraire des Statuts et tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, (i) les Parts Sociales A-1 et les Parts Sociales B-1 ont les mêmes droits et obligations, (ii) les Parts Sociales A-2 et les Parts Sociales B-2 ont les mêmes droits et obligations, (iii) les Parts Sociales A-3 et les Parts Sociales B-3 ont les mêmes droits et obligations, (iv) les Parts Sociales A-4 et les Parts Sociales B-4 ont les mêmes droits et obligations et (v) les Parts Sociales A-5 et les Parts Sociales B-5 ont les mêmes droits et obligations.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu).

(ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales Remboursables de Classe 2 aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables de Classe 2 annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales Remboursables de Classe 3 aux détenteurs des parts Sociales Remboursables de Classe 3 annuellement au pro rata;

(c) troisièmement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales Remboursables de Classe 4 aux détenteurs des parts Sociales Remboursables de Classe 4 annuellement au pro rata;

(d) quatrièmement, tous Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables de Classe 5 annuellement au pro rata.

Si toutes les Parts Sociales Remboursables de Classe 5 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (c) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables de Classe 4 au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales Remboursables de Classe 5 et les Parts Sociales Remboursables de Classe 4 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (b) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables de Classe 3 au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales Remboursables de Classe 5, les Parts Sociales Remboursables de Classe 4 et les Parts Sociales Remboursables de Classe 3 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables de Classe 2 au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.8. En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés, sous réserve de toutes restrictions de transfert, droit de préemption, dispositions de droit de sortie forcée ou de droit de cession conjointe selon tout contrat conclu de temps à autre par et entre la Société et/ou tous ou partie des associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social, sous réserve de toutes restrictions de transfert, droit de préemption, dispositions de droit de sortie forcée ou de droit de cession conjointe selon tout contrat conclu de temps à autre par et entre la Société et/ou tous ou partie des associés.

6.5. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.

7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix des Associés, toutes les Parts Sociales (et, en conséquence, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés:

(i) toutes les Parts Sociales Remboursables soient toujours remboursées et/ou rachetées en totalité en même temps, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en totalité seulement après rachat des Parts Sociales Remboursables;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmentés de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 13 des présents Statuts et sous réserve de tout contrat conclu de temps à autre par et entre la Société et/ou tous ou partie des associés. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes au remboursement et/ou au rachat.

7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre numérique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales Remboursables de Classe 5 et en terminant par les Parts Sociales Remboursables de Classe 2). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, en cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, cette classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

7.5. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la/ les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil.

8.1. La Société est gérée (i) par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins trois gérants ou (ii) lorsque la Société est détenue par un associé unique, par un gérant unique, dans chaque cas nommés par résolution de l'associé unique ou de l'Assemblée Générale qui fixe la durée de leur mandat et, conformément au point 8.2 ci-dessous. Le(s) gérant(s) ne doit(en)t pas nécessairement être associé(s).

8.2. Le Conseil doit toujours être composé de la manière suivante:

(i) deux (2) gérants (les Gérants de Catégorie A) nommés par l'Assemblée Générale sur la seule base d'une liste de candidats au conseil sélectionnés par les Associés de Catégorie A. Les Gérants de Catégorie A sont nommés par une résolution de l'Assemblée Générale votée à (x) la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées à l'Assemblée Générale et (y) la majorité simple des Parts Sociales de Catégorie A présentes ou représentées à l'Assemblée Générale. Dans le cas où un Gérant de Catégorie A n'est plus gérant, les Associés de Catégorie A ont le droit de proposer une autre personne pour agir en tant que gérant à sa place.

(ii) un (1) gérant (le Gérant de Catégorie B) nommé par l'Assemblée Générale sur la seule base d'une liste de candidats au conseil sélectionnés par les Associés de Catégorie B. Les Gérants de Catégorie B sont nommés par une résolution de l'Assemblée Générale votée à (x) la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées à l'Assemblée Générale et (y) la majorité simple des Parts Sociales de Catégorie B présentes ou représentées à l'Assemblée Générale. Dans le cas où un Gérant de Catégorie B n'est plus gérant, les Associés de Catégorie B ont le droit de proposer une autre personne pour agir en tant que gérant à sa place.

8.3. Le Conseil élit chaque année un Gérant de Catégorie A en tant que président du Conseil (le Président), qui n'aura pas de voix prépondérante.

8.4. Les gérants sont révocables ad nutum.

8.5. Les Associés de Catégorie A peuvent proposer la révocation de tout Gérant de Catégorie A qu'ils ont sélectionnés pour nomination et la nomination d'un gérant de remplacement en envoyant un avis à la Société demandant la convocation d'une Assemblée Générale conformément aux Statuts pour révoquer le Gérant de Catégorie A ainsi désigné et nommer un Gérant de Catégorie A de remplacement avec effet à la date de l'Assemblée Générale. A la suite de la résolution de l'Assemblée Générale de révoquer le Gérant de Catégorie A, un Gérant de Catégorie A de remplacement sera alors nommé sur la seule base d'une liste de candidats au conseil proposé par les Associés de Catégorie A.

8.6. Les Associés de Catégorie B peuvent proposer la révocation de tout Gérant de Catégorie B qu'ils ont sélectionnés pour nomination et la nomination d'un gérant de remplacement en envoyant un avis à la Société demandant la convocation d'une Assemblée Générale conformément aux Statuts pour révoquer le Gérant de Catégorie B ainsi désigné et nommer un Gérant de catégorie B de remplacement avec effet à la date de l'Assemblée Générale. A la suite de la résolution de l'Assemblée Générale de révoquer le Gérant de Catégorie B, un Gérant de catégorie B de remplacement sera alors nommé sur la seule base d'une liste de candidats au conseil proposé par les Associés de catégorie B.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil.

9.1. Les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique ou par le Conseil.

Art. 10. Procédure.

10.1. Les réunions du Conseil auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation.

10.2. Une réunion du Conseil peut être convoquée par le Président avisant de la réunion conformément au point 10.3. Tout gérant peut requérir le Président de convoquer une réunion en l'avisant par demande écrite. Si le Président ne convoque pas la réunion du Conseil dans les deux jours suivants réception de la demande de convocation reçue du gérant, le gérant pourra alors convoquer la réunion du Conseil en envoyant une convocation, telle que prévue par le point 10.2., à la place du Président.

10.3. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Aucune convocation préalable n'est requise si tous membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de tous les membres du Conseil donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les convocations aux réunions du Conseil seront accompagnées d'un ordre du jour détaillant les points à débattre lors de cette réunion.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre gérant ou tout autre agent ad hoc comme son mandataire.

10.5. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés, en ce compris le vote favorable d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A. Chaque gérant présent ou représenté a une voix. Les résolutions des réunions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

10.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 11. Représentation.

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature d'un (1) Gérant de Catégorie A ou du gérant unique ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes les personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le Conseil conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions de la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. Les associés exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'Assemblée Générale (telle que définie ci-dessous).

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé peut, en informant la Société par écrit, désigner par écrit soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou société comme mandataire pour prendre part et exercer tous les droits de vote liés aux parts sociales détenues par cet associé à toute Assemblée Générale ou réunion des associés de la Société de la catégorie concernée.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale). Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil, le gérant unique ou les associés représentant plus de la moitié du capital social en signifiant l'Assemblée Générale conformément aux Statuts.

14.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

14.3. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire (les Résolutions Circulaires des Associés), dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.4. Sauf dans les cas impératifs prévus dans la Loi, les résolutions à adopter en Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées

par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.5. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14.6. Le Président préside l'Assemblée Générale des associés, mais n'a pas de deuxième voix ni de voix prépondérante sur les résolutions proposées à cette assemblée. En cas d'absence du Président, un autre gérant élu par les associés présidera l'Assemblée Générale.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des profits nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entiereté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter en avant au prochain exercice social ou de le distribuer aux Associés. Lorsque des profits sont à distribuer aux Associés, les Profits de Revenu et les Profits Restant seront alors uniquement distribués aux Associés Ordinaires et les Plus-Values seront eux uniquement distribués aux Associés PSR.

16.3. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil de Gérance attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les profits distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

16.4. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux Associés Ordinaires, les Plus-Values uniquement aux Associés PSR et les Profits Restant uniquement aux Associés Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.8. ci-dessus.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

VII. Dispositions générales

18.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

18.2. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.3. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.4. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, les mandataires des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/662. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013026803/992.

(130032165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Anvilux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 172.397.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Permira IV Continuing L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey

under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Anvilux 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.397 and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 18 October 2012, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") number 2877, page 138061 on 27 November 2012. The Articles have not been amended since then.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby request the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. ordinary shares and classes of preferred shares (classes A1 to A9 shares), and subsequent reallocation of the existing shares into three million (3,000,000) ordinary shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven million three hundred and seventeen thousand euros (EUR 7,317,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) to seven million three hundred and forty-seven thousand euros (EUR 7,347,000.-) by the issue of seven hundred and thirty-one million seven hundred thousand (731,700,000) new shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "New Shares"), to be divided into:

- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A1 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A2 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A3 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A4 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A5 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A6 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A7 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A8 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A9 shares,

and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of a total amount of sixty-five million eight hundred and sixty thousand thirty-five euros and seventy-three cents (EUR 65,860,035.73).

The New Shares shall be subscribed by Permira IV Continuing L.P.1, aforementioned, and paid up by a contribution in cash.

The global amount of seventy-three million one hundred and seventy-seven thousand thirty-five euros and seventy-three cents (EUR 73,177,035.73) relating to the New Shares subscribed by Permira IV Continuing L.P.1 is allocated as follows: seven million three hundred and seventeen thousand euros (EUR 7,317,000.-) are allocated to the share capital of the Company and sixty-five million eight hundred and sixty thousand thirty-five euros and seventy-three cents (EUR 65,860,035.73) are allocated to the share premium account of the Company.

Proof that the global amount of seventy-three million one hundred and seventy-seven thousand thirty-five euros and seventy-three cents (EUR 73,177,035.73) is at the disposition of the Company has been shown to the undersigned notary.

Third resolution

Further to the conversion and the capital increase in the resolutions above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at seven million three hundred and forty-seven thousand euros (EUR 7,347,000.-) divided into:

- three million (3,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A1 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A2 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A3 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A4 shares,

- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A5 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A6 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A7 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A8 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A9 shares,

all class A1 to class A9 shares are referred as the "A Shares", together with the Ordinary Shares, the "Shares", having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully paid up.

The subscription to, holding or transfer of Ordinary Shares cannot be done without subscribing for, holding or transferring at the same time A Shares (i.e. stapling of the Ordinary and the A Shares), except redemption and cancellation of A Shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert new articles 8 and 9 in the Articles of the Company and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

The new articles 8 and 9 shall be read as follows:

Art. 8. The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A9).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the A Shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits attributable to that class of A Shares (subject to the provisions of Article 21 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles)

P= freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the board of managers.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of A Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of A Shares so redeemed.

Art. 9. Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 20 (previous article 18) of the Articles of the Company, which shall now be read as follows:

" **Art. 20.** Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 21 in the Articles of the Company and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,

- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,

- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,

- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,

- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,

- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then

- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then,

- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then,

- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A9 Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of the Law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre;

Par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Permira IV Continuing L.P.1 un limited partnership enregistré à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son gérant, Permira IV Managers L.P., un limited partnership enregistré à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira IV Managers Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes;

ici représenté par Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, est l'associé unique (l' "Associé Unique") de Anvilux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.397 (la "Société") et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts") numéro 2877, page 138061 en date du 27 novembre 2012. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, agissant en tant qu'associé unique de la Société, demande au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales de la Société en différentes classes de part sociales, c'est à dire en parts sociales ordinaires et classes de parts sociales privilégiées (classes de parts sociales A1 à A9) et réallocation subséquente des parts sociales existantes en trois million (3.000.000) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions trois cent dix-sept mille euros (EUR 7.317.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) à un montant de sept millions trois cent quarante-sept mille euros (EUR 7.347.000,-) par l'émission de sept cent trente-et-un millions sept cents mille (731.700.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, qui seront réparties comme suit:

- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A1;
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A2;
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A3;
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A4;
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A5;
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A6;
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A7;
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A8;
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A9.

et ayant les mêmes droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-cinq millions huit cent soixante mille trente-cinq euros et soixante-treize centimes (EUR 65.860.035,73).

Les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites par Permira IV Continuing L.P.1, susmentionné, et payées par un apport en numéraire. Le montant total de soixante-treize millions cent soixante-dix-sept mille trente-cinq euros et soixante-treize centimes (EUR 73.177.035,73) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par Permira IV Continuing L.P.1 est attribué comme suit: sept millions trois cent dix-sept mille euros (EUR 7.317.000,-) sont alloués au capital social de la

Société et soixante-cinq millions huit cent soixante mille trente-cinq euros et soixante-treize centimes (EUR 65.860.035,73) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve que la somme de soixante-treize millions cent soixante-dix-sept mille trente-cinq euros et soixante-treize centimes (EUR 73.177.035,73) est à la disposition de la Société a été montrée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions concernant la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à sept millions trois cent quarante-sept mille euros (EUR 7.347.000,-) représenté par:

- trois million (3.000.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"),
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A1,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A2,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A3,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A4,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A5,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A6,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A7,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A8,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A9,

L'ensemble des parts sociales de classe A1 à A9 sont qualifiées de "Parts Sociales A", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, ci-après dénommées les "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), et toutes sont entièrement libérées.

La souscription à, la détention ou le transfert des Parts Sociales Ordinaires ne peut être réalisé sans avoir au même moment souscrit à, détenu ou transféré des Parts Sociales A (c'est-à-dire que les Parts Sociales Ordinaires et A sont liées), hors le cas du rachat et de l'annulation de Parts Sociales A.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 8 et article 9 dans les Statuts de la Société et de renuméroter les anciens articles 8 à 20 en nouvelles articles 10 à 22 des Statuts.

Les articles 8 et 9 se liront désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales A par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans de telle(s) classe(s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 8. Dans les cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales A, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (en partant de la classe A9).

8.1 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales A, une telle classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales A de la classe de Parts Sociales A rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la classe détenue par eux et rachetée et annulée.

8.2 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la classe de Parts Sociales A devant être rachetée et annulée.

8.3 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de Parts Sociales A pertinente sera le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales A pertinente au moment du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales A pertinente, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales A de la classe de Parts Sociales A concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec la classe de Parts Sociales A pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales A (sous réserve des dispositions de l'article 21 des présents Statuts)(y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende

conformément à l'Article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la classe d'Actions conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la classe de Parts Sociales A pertinente conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance.

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la classe de Parts Sociales A ainsi rachetée.

Art. 9. Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une classe de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera (ou: seront) librement distribuable (s) par la Société."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 20 (précédent article 18) des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société, et renuméroter les articles 21 et 22 (précédent articles 19 et 20) en article 22 et 23.

L'article 21 se lira désormais comme suit:

" **Art. 21.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 21.

Les détenteurs de Part Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A1 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A2 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A3 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A4 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A5 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A6 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A6 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A7 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A7 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A8 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A8 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A9 seront habilités à recevoir le reste des distributions de dividendes.

Dans le cas où une classe de Parts de Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la classe de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de classe A9).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux dispositions applicables de la Loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intermédiaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013025635/381.

(130031008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Tulipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.421.

— DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Marie-Christine BAZ, épouse HOMSI, demeurant à Villa Homs, Yarze Baabda (Liban)

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme «Tulipe S.A.», avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.421, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage le 29 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 471 du 4 mars 2006,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 674 du 8 avril 2011.

b.- Que le capital social est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), représenté par six mille cinq cents (6.500) actions sans désignation de valeur nominale.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société «Tulipe S.A.».

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

f.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualité qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2013. Relation GRE/2013/32. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026836/52.

(130032530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Damalisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9536 Wiltz, 1, avenue Nicolas Kreins.

R.C.S. Luxembourg B 96.101.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DAMALISI S.A.», tenue au siège social de la société en date du 28 février 2013.

Première résolution

L'assemblée révoque Monsieur Guy FLAMMANG, né à Differdange le 05 juillet 1963, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 132, rue de l'Alzette, de son poste d'administrateur de la société DAMALISI avec effet au 28 février 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme nouvelle administratrice à partir du 01.03.2013, Madame Sindy ROCHETTE, née à Bastogne le 30 octobre 1994, domiciliée à B-6600 BASTOGNE, 132, rue de la chapelle.

Leur mandat se terminera avec l'Assemblée Générale de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Wiltz, le 28 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK SARL

Référence de publication: 2013029759/21.

(130036678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Finances & Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 87.693.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Finances & Consulting Luxembourg SA, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 juillet 2012.

Résolutions:

L'assemblée accepte la reconduction des administrateurs, en l'occurrence:

- Monsieur Michel RECROIX, demeurant à F-54220 Malzéville, 36 rue du Colonel Driant,
- Madame Pascale RECROIX, demeurant à F-54220 Malzéville, 36 rue du Colonel Driant,
- Madame Anne-Loren RECROIX, demeurant à F-54220 Malzéville, 36 rue du Colonel Driant.

L'assemblée accepte également la reconduction du mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Michel RECROIX, demeurant à F-54220 Malzéville, 36 rue du Colonel Driant.

L'assemblée décide de nommer la société CG COM SARL, avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, immatriculée sous le numéro B 170 203 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement de la société FISCALITE IMMOBILIERE S.A.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du nouveau commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour la société

Michel Recroix

Référence de publication: 2013031129/25.

(130038327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

C.L.C.I., Compagnie Luxembourgeoise de Commerce International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 111.530.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société à responsabilité limitée COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE COMMERCE INTERNATIONAL SARL, en abrégé CLCI, (RCS B111530), avec siège social à L-2730 LUXEMBOURG, 67, rue Michel Welter

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Ana ALEXANDRE, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 21 mars 2013.

Pour extrait conforme

Maître Ana ALEXANDRE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013031486/20.

(130038387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.